



## Le Rectorat de l'Académie de Montpellier doit cesser de maltraiter les AESH !

Depuis les élections professionnelles de décembre 2022, SUD éducation siège, à nouveau, en Commission Consultative Paritaire des personnels non titulaires. La CCP s'est réunie quatre fois depuis cette date, à chaque fois des dossiers de licenciement pour incapacité physique concernant des AESH ont été étudiés.

Dans le cadre de cette instance, SUD éducation dénonce les délais de traitement des dossiers et leurs conséquences sur les personnels. En effet, bien que l'administration se soit engagée à transmettre le plus rapidement possible les documents aux membres de la CCP quand elle est convoquée, nous constatons que les dossiers sont souvent incomplets et traitent de situations qui traînent depuis de nombreux mois, voire des années.

SUD éducation ne peut tolérer cette maltraitance des personnels précaires qui, de fait, se retrouvent sans traitement (les délais de congés maladie étant largement dépassés) en attendant d'être licenciés. De plus, la maigre indemnité qu'elles et ils perçoivent alors enfin les laisse dans une détresse financière qui se rajoute aux soucis médicaux importants.

Lors de la dernière CCP du 30 janvier 2024, SUD éducation s'est indigné de ce mépris délibéré de l'administration pour les personnels les plus précaires de l'Éducation Nationale en rappelant que ce sont majoritairement des femmes, parfois seules avec des enfants, donc en situation de double précarité.

SUD éducation a aussi exhorté l'administration à renforcer les effectifs du SigAESH66 en vue d'accélérer l'étude des dossiers, de permettre un suivi plus fluide, plus réactif en cas d'incapacité physique à l'exercice des missions et de réfléchir à des possibilités de « reclassement » pour les AESH.

Pour SUD éducation, il est inadmissible que les précaires soient des personnels jetables après usage par manque de formation qualifiante et par manque de médecine de prévention. Il est urgent de gagner pour les AESH le droit effectif au congé de formation.

Bien que l'administration reste sur ses positions et n'envisage pas de renforcer le SigAESH66, nous ne baissons pas les armes et continuerons à dénoncer ces injustices jusqu'à ce que l'administration apporte des solutions satisfaisantes pour sortir les agents et agentes non titulaires de la précarité de manière pérenne. L'institution doit également s'interroger sur la dégradation des conditions de travail de ses personnels et les conséquences sur les corps et les esprits de ces mêmes personnels.

### **SUD éducation Aude**

14 bd Jean Jaurès  
11000 Carcassonne  
aude@sudeducation.org

### **SUD éducation Gard-Lozère**

15, rue Auguste  
30000 Nîmes  
contact@sudeducation30.org

### **SUD éducation Hérault**

23, rue Lakanal  
34090 Montpellier  
0467021032  
syndicat@sudeducation34.org

### **SUD éducation P.O.**

4 bis, av. Marcelin Albert  
66000 Perpignan  
0684890117  
66@sudeducation.org